

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssee au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-huit septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Emmanuelle RENAUD, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Valérie DREYFUS, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT

**Absents ayant donné pouvoir** :

M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Anne-Sophie SIMON	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **13. Comité de jumelage – Election des délégués de la commune au conseil d'administration**

---

***Monsieur le Maire rapporte :***

Conformément à l'article 5 des statuts, le comité de jumelage de la ville d'Orvault est administré par un conseil d'administration composé de membres de droit et de membres actifs.

Outre le Maire ou son représentant, Monsieur Morvan DUPONT, le collège des membres de droit comprend notamment 4 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation de 4 membres du conseil municipal pour représenter la commune au sein de cette association.

### **DECISION**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

– **ELIT :**

- Madame Armelle CHABIRAND
- Monsieur Bernard PAUGAM
- Monsieur Thierry BOUTIN
- Madame Marylène JEGO

pour représenter la commune en qualité de membre de droit, au conseil d'administration du comité de jumelage de la ville d'Orvault (CJO).

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 29 SEP. 2020

Et par publication le : 29 SEP. 2020

Extrait certifié conforme

Orvault, le 29 septembre 2020

**Pour le Maire**

**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**